

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU 3 JUILLET 2003

Le Conseil Municipal de Brignais s'est réuni le 3 juillet 2003, à 20 heures 30 en Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel THIERS, Maire.

25 Conseillers sont présents
5 Conseillers sont absents excusés et ont donné pouvoir
2 Conseillers sont présents pour partie et ont donné pouvoir pendant leur absence
1 Conseiller est absent

Secrétaires de séance : Pascale SUSSERET – Pierre VIAL

Début de la séance : 20 H 37

DECLARATION DE TRAVAUX
AUTORISATION DONNEE AU MAIRE

Par 27 voix pour et 5 abstentions, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif aux travaux de pose d'une clôture sur le terrain cadastré BD 158, propriété communale, loué à l'entreprise BALLEYDIER.

GROUPE SCOLAIRE CLAUDIUS FOURNION
REALISATION D'UN SELF-SERVICE
MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE
AVENANT N° 3

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer une procédure d'appel d'offres relative à la réalisation d'un self-service au groupe scolaire Claudius Fournion, dans le cadre du projet de reconstruction dudit établissement et à signer en conséquence un avenant à la mission de maîtrise d'oeuvre des ateliers CHABANNE, avenant d'un montant de 6 500 €H.T.

SERVICE D'ACCUEIL PERISCOLAIRE
TARIFICATION

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal décide de fixer, comme suit, les tarifs du service accueil périscolaire, à compter du 1^{er} septembre 2003 :

Quotient familial	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs
Inférieur à 457.35	0.55 €	0.60 €
De 457.36 à 762.25	0.85 €	0.93 €
De 762.26 à 1 067.14	1.15 €	1.26 €
Supérieur à 1 067.14	1.35 €	1.48 €

**RESTAURATION SCOLAIRE
RECRUTEMENTS SOUS CONTRAT**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal décide de recruter, au grade d'adjoint d'animation 9^{ème} échelon (indice brut 360 – indice majoré 334), 15 agents chargés d'assurer la surveillance des élèves durant le temps de midi en complément des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM).

**ECOLE JEAN MOULIN / COLLEGE JEAN ZAY
CONTRAT DE L'INTERVENANTE EN LECTURE
RECONDUCTION**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal donne son accord pour le renouvellement de la prise en charge des animations de l'intervenante en lecture à l'école primaire Jean Moulin et au collège Jean Zay, à raison de 94 H 30 par mois (rémunération horaire : 13.64 €brut).

**SURVEILLANCE DES ENTREES ET SORTIES DES ECOLES
RECRUTEMENT SOUS CONTRAT**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal donne son accord pour le renouvellement du contrat de l'agent vacataire chargé d'assurer la surveillance des entrées et sorties d'écoles au groupe scolaire Jean Moulin aux conditions de rémunération suivantes : grade d'agent d'animation, indice brut 245, indice majoré 262 – 1^{er} échelon.

**RESTAURATION SCOLAIRE
CONTRAT DE L'ANIMATEUR REFERENT DU TEMPS DE MIDI
RECONDUCTION**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal approuve le renouvellement du contrat de l'animateur référent du temps de midi au restaurant Jacques Cartier selon les modalités suivantes : grade d'adjoint d'animation 11^{ème} échelon – rémunération horaire servie par référence à l'indice brut 382 – indice majoré 351.

COMMISSIONS MUNICIPALES MODIFICATION DE LA COMPOSITION

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal désigne, suite à la démission de Madame Pascale PARES, Mademoiselle Edwige ALGUACIL, comme membre des commissions suivantes :

- .Travaux, infrastructures et réseaux
- . Information, communication et vie internationale

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL MODIFICATION

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal modifie, comme suit, suite au vote précédent, l'article 11 du règlement intérieur de l'assemblée délibérante relatif à la composition des commissions municipales :

Article 11 : Le Conseil Municipal peut former des Commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'Administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.
Le Conseil Municipal forme les Commissions permanentes suivantes, celles-ci comprennent, outre le Maire, Président de droit :

. Commission Affaires sociales, jeunesse et emploi **9 membres**
dont 7 membres de la liste Ensemble pour Brignais, 1 membre de la liste Brignais pour Tous et 1 membre de la Liste pour la défense de la démocratie communale, de la laïcité et des services publics

. Commission Education **11 membres**
dont 9 membres de la liste Ensemble pour Brignais et 2 membres de la liste Brignais pour Tous

. Commission Finances **9 membres**
dont 8 membres de la liste Ensemble pour Brignais et 1 membre de la liste Brignais pour Tous

. Commission Qualité de la vie et environnement **8 membres**
dont 7 membres de la liste Ensemble pour Brignais et 1 membre de la liste Brignais pour Tous

. Commission Administration générale **7 membres**
dont 6 membres de la liste Ensemble pour Brignais et 1 membre de la liste Brignais pour Tous

. Commission Travaux, infrastructures et réseaux **11 membres**
dont 9 membres de la liste Ensemble pour Brignais et 2 membres de la liste Brignais pour Tous

. Commission Urbanisme et aménagement **13 membres**
dont 10 membres de la liste Ensemble pour Brignais, 2 membres de la liste Brignais pour Tous et 1 membre de la Liste pour la défense de la démocratie communale, de la laïcité et des services publics

. Commission Vie économique 8 membres
dont 7 membres de la liste Ensemble pour Brignais et 1 membre de la liste Brignais pour Tous

Commission Vie associative, culturelle et sportive 9 membres
dont 8 membres de la liste Ensemble pour Brignais et 1 membre de la liste Brignais pour Tous

. Commission Information, communication et vie internationale 10 membres
dont 9 membres de la liste Ensemble pour Brignais et 1 membre de la liste Brignais pour Tous

SERVICES TECHNIQUES RECRUTEMENT SOUS CONTRAT

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal approuve le recrutement d'un agent contractuel aux Services Techniques à compter du 8 juillet 2003 et ce, pour une période de trois mois, afin de pallier le surcroît de travail occasionné par la mise en place d'une base de données relative aux établissements recevant du public. Les conditions de rémunération sont les suivantes : grade de rédacteur – 1^{er} échelon – indice brut 298 – indice majoré 290 + régime indemnitaire correspondant au grade de rédacteur 1^{er} échelon.

LOCAUX COMMUNAUX CONVENTION D'UTILISATION

Par 31 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal approuve la convention d'utilisation de locaux communaux telle que présentée en séance et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention en fonction des demandes formulées par les utilisateurs.

ASSOCIATION SPORTIVE DE BRIGNAIS – SECTION PETANQUE SUBVENTION

Par 24 voix pour, 5 abstentions et 3 voix contre, le Conseil Municipal vote une subvention d'un montant de 150 € au profit de l'Association Sportive de Brignais, section Pétaque, dans le cadre de la participation d'une triplette de ses boulistes au Championnat de France qui s'est déroulé les 28 et 29 juin 2003 à Perpignan.

AMICALE LAIQUE DE BRIGNAIS – SECTION JUDO SUBVENTION

Par 30 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal vote une subvention d'un montant de 400 € au profit de l'Amicale Laïque de Brignais, section judo, dans le cadre de la participation de ses adhérents à dix compétitions de niveau national ou interrégional, avec déplacements, en 2003.

ASSOCIATION SPORTIVE DE LA POLICE MUNICIPALE SUBVENTION

Par 29 voix pour et 3 abstentions, le Conseil Municipal vote une subvention d'un montant de 150 € au profit de l'Association sportive de la Police Municipale, dans le cadre du déplacement de deux policiers municipaux au 19^{ème} championnat de France des polices municipales qui se déroulera le 26 octobre 2003 à Morne-Ronde en Martinique.

**ASSOCIATION ESPERANCE ET VAILANTES – SECTION TIR A L'ARC
SUBVENTION**

Par 27 voix pour, 3 abstentions et 2 voix contre, le Conseil Municipal vote une subvention d'un montant de 400 € au profit de l'association Espérance et Vaillantes, section tir à l'arc, dans le cadre de la participation de ses archers à dix compétitions officielles, avec déplacements, en 2003.

**ASSOCIATION RAID EUROSPORTIFS DE BRIGNAIS
SUBVENTION**

Par 26 voix pour, 4 abstentions et 2 voix contre, le Conseil Municipal vote une subvention d'un montant de 500 € au profit de l'Association Raid Eurosportifs de Brignais, dans le cadre de l'organisation des « 10 km de Brignais » qui se sont déroulés le 28 juin 2003.

**ASSOCIATION AMITIES FRANCO ITALIENNES
JUMELAGE AVEC PONSACCO
AVANCE DE FRAIS**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal vote une avance de 2 000 euros au profit de l'association Amitiés Franco-Italiennes afin que cette dernière puisse régler celles des factures destinées à la ville et relatives au jumelage avec la ville de Ponsacco ne pouvant être honorées par mandat administratif.

**PROJET D'AUTOROUTE A45 SAINT ETIENNE/LYON
AVIS DE LA COMMUNE SUR LES CARACTERISTIQUES DU PROJET**

Par 31 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal se prononce en faveur de la réalisation d'une nouvelle liaison rapide de qualité entre Lyon et Saint Etienne sauvegardant l'environnement et générant le minimum de nuisances, notamment par rapport aux secteurs urbanisés, tout en formulant un certain nombre de remarques relatives à la localisation d'un échangeur au sud-ouest, à l'absence de barrière de péage sur le secteur Brignais/Vourles, à la réalisation d'une étude et l'aménagement de l'entrée sud de Brignais, à la prise en compte de l'important flux de circulation rue Général de Gaulle et à l'amélioration et au développement du réseau de transports en commun rail-route entre les deux agglomérations.

Fin de la séance à 22 H 46